

**Discours de Madame Marie-Claire MARTEL, Présidente de la COFAC
Prononcé à l'occasion de la seconde édition des Rencontres Culture le 15 février 2019 à Paris au CESE**

Monsieur le Ministre
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, cher Patrick,
Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

Vous me pardonnerez, Monsieur le Ministre, mais je voudrais commencer par remercier les millions de bénévoles qui donnent ce qu'ils ont de plus précieux dans la vie : leur temps. Ils font vivre la culture partout sur le territoire, tous les jours.

J'ai reçu ces jours-ci énormément de messages qui venaient de toute la France, des messages d'associatifs ou d'élus : L'espoir est immense, Monsieur le Ministre, l'espoir d'un changement, mais l'engagement est proportionnel. Alors ne le décevons pas !

La culture n'est pas un sujet pour nos concitoyens me direz-vous, puisque personne n'en parle et notamment pas sur les ronds-points. Mais quoi de plus normal que de ne pas parler de ce que l'on possède déjà ? Évidemment puisque tout le monde a une culture. La sensation de manquer de quelque chose que l'on possède déjà n'existe pas. En revanche, ne pas s'occuper de la culture serait une faute politique grave. Car nous serions tous assignés à la culture que nous connaissons déjà. Ne pas s'en occuper cela serait aussi signer l'arrêt définitif de l'ascenseur social.

Ce qui nous rassemble ici aujourd'hui, tous, et depuis 20 ans, et ce qui va rassembler tous ceux qui, s'appuyant sur cette charte, travailleront à la mettre en application partout sur le territoire est bien la volonté de passer d'une culture pour tous à une culture avec tous !

Aussi il est primordial que cette charte soit construite, en pratique, depuis le terrain. Cette aspiration à partir du terrain, cette passion pour les arts et la culture, cet engagement pour l'intérêt général est partagé à la fois par les acteurs associatifs, les Directions régionales des affaires culturelles et les élus. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons réussir et transformer cet immense élan pour faire réellement culture avec tous ; parce qu'amateurs et professionnels, c'est la même la passion pour les arts et la culture, qui nous rassemble. Alors quand on joint culture et démocratie les passions s'exacerbent !

L'exigence démocratique qui s'impose à nous aujourd'hui dans notre pays nous engage à chercher des solutions les plus participatives possibles, en respectant le rôle et la place de chacun des acteurs.

Ainsi, en rendant chacun non plus consommateur de culture, mais acteur de la culture, parce que s'engager dans la vie de la cité par la culture c'est déjà s'engager dans la cité !

Alors bâtissons la mise en pratique de cette Charte, en impliquant l'ensemble des acteurs de cette chaîne de partage de la culture et notamment les associations, en considérant l'ensemble de l'écosystème culturel à l'échelle d'un territoire et en ne pensant plus la culture d'en haut, parce que cela stérilise ce qui est déjà à l'œuvre sur les territoires. Repenser la culture à partir du territoire, à partir de la vie de ceux qui s'impliquent et qui s'engagent, voilà bien l'ambition de cette Charte.

Les droits culturels sont un des droits de l'Homme, inséparables des autres, donc ils doivent s'appliquer à toutes les politiques publiques. Les droits culturels ne sont pas une politique culturelle. Cependant ils s'appliquent aussi aux politiques culturelles et on pourrait les traduire en la matière, comme l'a fait le CESE : « dans le respect de la diversité culturelle, les droits culturels se déploient lorsque la liberté de création et de diffusion sont libres, lorsque la liberté de participer à la vie culturelle est libre, lorsque la liberté d'élaborer de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques culturelles est libre ». C'est bien de la mise en application des droits culturels dont il s'agit dans cette Charte. La question des droits culturels est à la fois une question individuelle - c'est un droit individuel - mais aussi une question collective parce que l'objectif est ici de faire humanité ensemble. Cependant, les droits culturels n'annihilent pas les ambitions de la démocratisation, en rien, au contraire ! Ils la refondent.

Parce que les membres les plus faibles de notre société ont le droit à la même attention et au même respect que les autres, un lien étroit unit culture, protection des plus faibles et dignité humaine. La culture, tout comme les droits économiques et sociaux, sont les attributs essentiels de la dignité humaine : ils permettent directement la possibilité d'une vie décente. Le droit de participer à la vie culturelle est-il un droit accessoire ? Au contraire ! C'est un droit essentiel au regard de la dignité humaine : être acteur de la vie culturelle par ce que cela implique, engagement et responsabilité de la personne, mais aussi partage d'un langage commun qui permet de rompre l'isolement social et renforcer le lien social et donne du sens à la vie.

Si les politiques culturelles sont replacées dans la perspective de l'idéal républicain, alors elles sont fondées sur la justice et l'égalité et le débat entre élitisme, exigence, culture descendante tombe de lui-même.

Et il tombe aujourd'hui.

Alors pour toutes ces raisons Monsieur le Ministre, nous sommes tous fiers, de signer, par ma main, avec vous cette Charte.

Elle traduit notre absolue volonté de Liberté de mener des projets associatifs citoyens partout sur le territoire. Elle traduit notre volonté d'Égalité afin que la culture rayonne partout sur le territoire, y compris là où les institutions culturelles publiques ne sont pas présentes. Elle traduit notre besoin de Fraternité, notre besoin de vivre la diversité culturelle, dans le respect de chaque personne.

Alors, Monsieur le Ministre, l'exigence de l'excellence d'une politique publique de la culture et d'accompagnement de la vie associative devient simplement une exigence de démocratie.